

Comment prendre en compte les enjeux environnementaux dans les politiques de développement économique ?

EN RÉSUMÉ :

Cette fiche détaille comment une collectivité peut intégrer des enjeux environnementaux dans sa politique économique, à travers des actions qu'elle maîtrise directement (1), par l'animation de l'écosystème territorial (2) ou encore en planifiant l'action et en aménageant le territoire (3).

Agir : mobiliser les leviers d'action directs

Les communes et les intercommunalités disposent de pouvoirs étendus en matière d'action économique¹ : aide à l'immobilier d'entreprise, aide au maintien du dernier commerce, gestion des zones d'activité économique, etc.

Mais l'action économique ne se résume pas à ces leviers. Au quotidien, les collectivités peuvent soutenir des entrepreneurs, trouver des locaux pour héberger des activités, favoriser l'offre locale par la commande publique, etc. Avec un double enjeu : soutenir les acteurs économiques engagés et inciter les autres à transformer leur modèle.

A. Quelques définitions

Les communes et EPCI peuvent mettre en place des dispositifs d'aides spécifiquement destinés aux entreprises locales, en priorisant les projets

d'investissement créateurs d'emplois ou de valeur. Ces aides peuvent prendre la forme de soutien à l'immobilier d'entreprise via des rabais sur loyers, ventes ou rénovation (article [L.1511-3](#) du CGCT), de subventions, [d'avances remboursables ou de prêts à des conditions avantageuses](#).

Certaines aides en faveur de la création ou de l'extension d'activité économique nécessitent de conventionner avec la région (art. L.1511-2 CGCT). Les aides financières directes s'inscrivent souvent dans un [régime européen dit « de minimis »](#) qui plafonne à 300 000 € les aides cumulées sur trois ans par entreprise pour éviter une distorsion de concurrence.

Par exemple, la [Métropole Européenne de Lille](#) a mis en place un soutien au développement de projets d'économie sociale et solidaire (ESS) à travers un financement pouvant aller jusqu'à 30 000 €.

Notons enfin que même sans octroyer directement des aides financières, la collectivité peut accompagner les entreprises vers d'autres structures qui pourront financer leur projet de transition : ADEME, Région, CCI, CMA, appels à projet européens, etc. (voir II, d.).

B. Encourager l'entrepreneuriat et l'innovation locale

Les collectivités peuvent soutenir l'écosystème qui accompagne les entrepreneuses et entrepreneurs qui veulent développer des solutions innovantes ou ayant un impact positif pour le territoire : valorisation des déchets, lieu de réparation, activité créatrice d'emplois en insertion ou qui renforce le lien social, etc. Incubateurs, tiers-lieux, universités, laboratoires de recherche : ces structures ne sont pas nécessairement tournées vers la transition écologique mais peuvent abriter des projets ambitieux au niveau environnemental.

La collectivité peut mettre en visibilité ces lieux de créativité, organiser des événements pour inciter des entrepreneurs à se lancer, favoriser la mutualisation d'équipements, créer des lieux dédiés à la transition écologique, etc. Pour ce faire, le programme ["Action Coeur de Ville"](#) de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) accompagne les territoires dans le développement de projets écologiques et de création d'emplois locaux.

La Banque des Territoires soutient aussi directement financièrement des projets.

Ainsi à [Montrieux-le-Hameau \(Var\)](#), où un domaine de 12 hectares a été rénové progressivement pour accueillir jusqu'à 90 personnes et proposer hébergement, restauration, activités pédagogiques et espaces culturels. Sa triple vocation – agricole, sociale et culturelle – se traduit par des productions locales en circuits courts, des actions d'insertion comme les séjours de répit, et une programmation artistique ambitieuse.

Hors de l'écosystème d'incubation et d'accompagnement, des projets en émergence peuvent avoir d'autres besoins très concrets pour lesquels un service économique peut apporter des solutions :

- recherche de locaux à bail modéré, par exemple via de l'occupation temporaire de lieux publics ou privés ;
- mise en relation avec d'autres entreprises ou des clients potentiels ;
- mise en visibilité dans le journal municipal local ou lors d'événements, etc.

C. Utiliser la commande publique comme levier de transformation

La commande publique est un levier d'action puissant à portée des collectivités. A compter du 21 août 2026, du fait de la loi Climat & Résilience, les communes et EPCI auront l'obligation dans leur marchés publics et concessions de prendre en compte² :

- **Un ou plusieurs critères d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales des offres** (ce qui signifie que le prix ne peut plus être le seul critère de choix : émissions de GES, efficacité énergétique, circularité des matériaux etc..)
- **Des clauses environnementales formalisées dans le contrat**, soit en tant que spécifications techniques (exigences à respecter dès la définition du besoin), soit en tant que conditions d'exécution (modalités concrètes à appliquer pendant la prestation).

Visant en priorité la réponse à leurs besoins, elle peut être aussi un moyen d'inciter le monde économique – notamment les entreprises locales – à s'orienter vers des critères environnementaux et sociaux exigeants, et de soutenir les entreprises dont l'avance en la matière les rendent parfois moins compétitive sur le critère prix... à condition de bien travailler les critères de ses marchés.

Plusieurs contraintes sont à prendre en compte, parmi lesquelles l'impossibilité de

favoriser explicitement des entreprises locales et le poids prépondérant souvent attribué au critère prix. Il est alors nécessaire de travailler autrement la rédaction du cahier des charges :

- La collectivité peut par exemple créer plusieurs lots, ce qui rendra une partie de son marché plus accessible à des TPE locales ou à des entreprises.
- les acheteurs et les services juridiques peuvent travailler finement leurs critères de façon à favoriser d'autres modèles économiques vertueux.

Par exemple, un ordinateur reconditionné [émet 43 à 97 %](#) d'émissions de gaz à effet de serre de moins qu'un ordinateur neuf. C'est en ce sens que la ville et l'agglomération de Nevers ont privilégié l'achat de matériels informatiques reconditionnés et le prolongement de la durée de vie de leur parc informatique, ce qui leur a permis d'obtenir le label « Numérique responsable » de l'Institut du Numérique responsable (INR) et de l'agence Lucie. En parallèle, l'agglomération entend [structurer la filière locale du réemploi de matériel informatique](#) dans le cadre d'un programme partenarial avec plusieurs villes européennes.

Sur ces points et bien d'autres, le service économique, par sa connaissance de l'écosystème local, peut appuyer les acheteurs publics dans le sourcing de l'offre existante, c'est-à-dire comprendre ce que les entreprises peuvent effectivement proposer et quels sont leurs critères de différenciation, de façon à mieux dimensionner les lots et les critères à intégrer.

D. Proposer des parcours d'accompagnement à la bascule de modèle

Au-delà du soutien à un projet donné (ex. acheter une flotte de véhicules électriques), les entreprises en transition peuvent avoir besoin d'aide au long cours : comment transformer son modèle économique ? Comment adapter son activité aux canicules à répétition ? L'enjeu est alors moins de « verdir » les activités que d'en identifier les risques et les vulnérabilités pour les accompagner dans leur transformation.

Les parcours de la [Convention des Entreprises pour le Climat](#) se développent en ce sens et peuvent être utiles à cela. D'autres méthodes existent pour cela, comme celle intitulée "[ACT Pas à Pas](#)", avec un accompagnement sur 12 à 18 mois aboutissant à un plan d'action complet en matière de décarbonation. Plus léger, la Métropole de Lyon a développé en accès libre le [jeu sérieux « Tumulte »](#), un outil de sensibilisation qui permet de confronter le modèle d'affaire d'une entreprise à des situations concrètes (rupture d'approvisionnement d'un matériau critique, fin de

l'énergie bon marché, perte d'un savoir-faire clé, cyberattaque, bad buzz, etc.). Des leviers d'action inspirés d'entreprises locales sont proposés, et les participants ressortent après 2h30 avec un plan d'action à 6 mois et 2 ans.

Fédérer : animer et accompagner l'écosystème local

L'animation de l'écosystème local constitue un autre levier structurant de l'action économique. D'un simple partage d'information à un travail collectif sur la bascule de modèles, en passant par des projets collectifs à l'échelle d'un territoire, les niveaux d'intervention sont variés et dépendent de la bonne volonté des acteurs concernés.

A. S'appuyer sur l'écosystème existant et travailler les besoins exprimés

Une première étape consiste à entretenir des liens avec les clubs d'entreprises, pôles de compétitivités, fédérations départementales de filières clés, pour être à l'écoute de leurs besoins et partager les priorités politiques. Le lien continu avec ces acteurs repose souvent sur l'organisation d'événements alliant ateliers de travail pour faire remonter les besoins et priorités du point de vue des entreprises, valorisation d'exemples inspirants et sessions de networking.

Un échange régulier sur des besoins peut aboutir à des projets territoriaux co-construits avec les entreprises elles-mêmes. Par exemple, les entreprises de 50 salariés ou plus dans une agglomération de plus de 100 000 habitants sont soumises à la nécessité d'élaborer un [plan de mobilité employeur](#). La collectivité peut alors inciter plusieurs entreprises à s'organiser autour de plans communs, adapter les horaires ou le tracé de ses lignes de transport en commun, etc. ; de façon à favoriser des alternatives à la voiture individuelle ou à l'autosolisme (être seul dans son véhicule).

B. Accompagner la structuration de dynamiques collectives

Certaines thématiques sont éminemment complexes : c'est alors le rôle d'une intercommunalité de d'embarquer les acteurs économiques sur ces enjeux et de

jouer un rôle de « tiers de confiance » au service de l'intérêt général. Ce peut être par exemple le cas :

– *lorsque le sujet est jugé difficile à appréhender pour une entreprise*, comme le rôle qu'elle peut jouer pour la préservation de la biodiversité. Il s'agit ici de sensibiliser, de donner les outils, de mettre en contact avec les bons relais, mais aussi de laisser la possibilité d'expérimenter. La collectivité peut inciter à passer à l'action en s'appuyant sur des relais locaux, comme les [Conservatoires d'Espaces Naturels](#) ou l'Office français de la Biodiversité qui déploie le programme d'accompagnement "[Engagés pour la nature](#)".

– *lorsque l'activité économique d'un territoire est structurellement bouleversée par l'évolution du climat* (impacts des canicules sur l'agriculture, le tourisme de montagne, etc.). La collectivité peut embarquer autour d'une démarche prospective, pour identifier la redirection que peuvent et veulent entreprendre les acteurs économiques. Ainsi, le [Syndicat Mixte du Mont d'Or](#), soutenu par le Département du Doubs et le territoire du Haut-Doubs, a pris la décision d'engager la transition de la station Métabief, d'un modèle de « station de ski » vers une « station de montagne ». Les ambitions premières sont de faire perdurer et profiter du ski tant que possible (maintenance des infrastructures existantes), d'embarquer les équipes pour se transformer ensemble (formations), et de développer de nouvelles activités, notamment l'été. – *lorsque les intérêts des parties prenantes sont multiples et entremêlés*, comme pour promouvoir l'écologie industrielle territoriale, c'est-à-dire la réutilisation des ressources émises par les uns comme matière première pour les autres (déchets, énergie fatale, etc.). La collectivité peut identifier les gisements les plus stratégiques pour son territoire et les besoins les plus pressants, mettre en relation les acteurs concernés, sécuriser le cadre de contractualisation pour diminuer les craintes, etc. Des exemples concrets d'animation sont disponibles sur le [réseau Synapse](#).

C. Soutenir les nouvelles formes économiques

Economie sociale et solidaire, économie circulaire, économie de la fonctionnalité et de la coopération... Au-delà des concepts aspirant à un changement de modèle, ces termes renvoient à des pratiques concrètes qui ont fait leur preuve, avec des réussites et la création d'emplois locaux non délocalisables.

La [commune de Bléré](#) (Indre-et-Loire) a ainsi soutenu, à travers l'expérimentation nationale "Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée", la création de "La Boîte d'à côté", une ressourcerie qui a le statut d' "entreprise à but d'emploi". 130 habitants

de la commune sont sortis du chômage grâce à ce lieu de 800 m² dédié à la réparation et au réemploi.

Ces démarches sont le plus souvent collectives car ces nouveaux modèles reposent sur un écosystème de proximité et une diversité de parties prenantes qui nécessitent de mettre en relation, de créer des projets communs, etc.

D. Faciliter l'accès à l'information et la prise de contact pour les entreprises

Pour mener à bien un projet – par exemple, installer des panneaux solaires sur son toit –, ce n'est généralement pas l'information qui manque : c'est le temps. Les ressources sont pléthoriques, les relais sont nombreux, le cadre réglementaire parfois complexe (PLU, autoconsommation, normes techniques...), ce qui peut vite décourager.

Le service économique d'une collectivité peut ainsi réduire le coût d'entrée en proposant un premier tri d'informations, qu'il rend accessible sur son site Internet, lors d'événements, ou par d'autres moyens.

Il peut ainsi valoriser les interlocuteurs incontournables (ex. l'ADEME, la CCI, la CMA, la Région, Bpifrance, etc.), les aides financières et leurs critères d'éligibilité, les obligations réglementaires, etc. Notons que ce travail doit être renouvelé régulièrement pour être à jour. Des ressources simples et accessibles existent, comme le site de l'ADEME « [Transition écologique des entreprises](#) » qui s'adresse aux TPE et PME en leur indiquant toutes les aides dont elles peuvent bénéficier à partir de leur SIRET.

Après cette information de premier niveau, il peut être utile de mettre en lien les entreprises avec des interlocuteurs experts (ex. [Hespul](#) sur le photovoltaïque) ou des apporteurs de solutions de confiance.

La valorisation de cet écosystème d'accompagnement est un élément important du maintien d'une dynamique sur le territoire.

Planifier — structurer dans la durée et valoriser les résultats

Alors que les deux premières postures reposent sur des modalités d'action visible,

cette dernière posture est probablement plus difficile à s'approprier, mais les résultats peuvent être fructueux : donner un cap à son territoire, fixer des objectifs atteignables et s'organiser pour les atteindre. Une démarche utile pour répondre à une demande de sens et valoriser les résultats.

A. Définir une stratégie économique locale

Une première étape, au commencement d'un mandat, est généralement de poser une stratégie économique à laquelle pourront se référer les partenaires, les entreprises et les services techniques, en cohérence avec le projet de territoire, à l'échelle de l'intercommunalité ou du bassin de vie, [comme l'a par exemple fait la communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain](#).

Cette stratégie pose les priorités en termes d'objectifs, de filière, d'indicateurs. Plutôt qu'un exercice trop technique, cette stratégie est avant tout un moyen de fixer des priorités parmi les enjeux (émissions de GES, réduction des pollutions d'origine industrielle, économies de matières premières, préservation de la biodiversité), les activités (filieres, économie productive ou servicielle, etc.) et sur le foncier (voir point suivant). Cet exercice peut être fait en consultant les acteurs économiques.

Un point d'attention concerne la cohérence de ce travail avec d'autres cadres réglementaires : SRADDET de la Région, PCAET de l'intercommunalité, etc. Il est préférable de fixer des objectifs quantifiables. La Métropole de Lyon a par exemple listé un ensemble d'indicateurs mis à jour annuellement pour objectiver et suivre la contribution des acteurs économiques aux problématiques sociales, environnementales et économiques du territoire à travers un « [Observatoire de l'économie à impact positif](#) ». Les agences d'urbanisme ou les universités peuvent être des relais pour ce type d'initiative.

B. Repenser le foncier économique et l'aménagement de programmes immobiliers

La plus-value de la mission dépend en grande partie de la capacité de la collectivité et de l'AMO à créer des conditions de travail fructueuses. Par conséquent le foncier est un levier stratégique : les friches industrielles ou zones d'activités sous-utilisées représentent des opportunités pour accueillir des PME, des ateliers d'artisanat ou de l'immobilier d'entreprise.

Une collectivité peut engager un diagnostic foncier (vacances, locaux salariés, potentiels de densification) puis activer des outils comme le droit de préemption urbain (DPU) pour acquérir et réorienter les friches. Le **Code de l'urbanisme** offre ce cadre juridique (articles L.210-1 et suivants) pour sécuriser ces opérations.

Une dimension importante de cette stratégie, reliée aux compétences d'urbanisme, consiste à intégrer les enjeux environnementaux dans la conception du projet immobilier d'entreprise. Cela se traduit concrètement par la mise en œuvre du zéro artificialisation nette, par la désimperméabilisation des parkings, par des aménagements pour laisser l'eau s'infiltrer à la parcelle, par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits d'immeubles neufs ou les parkings via des ombrières, etc. Le [Grand Besançon conditionne ainsi ses aides à l'immobilier d'entreprise](#) à la mise en place de mesures environnementales et oriente les porteurs de projets plutôt vers la restauration de bâtiments existants ou la densification que la construction neuve. Cela contribue à préserver les ressources naturelles du territoire en limitant l'artificialisation des sols.

C. Valoriser et diffuser les réussites locales

La valorisation des initiatives locales est d'abord un moyen d'encourager la consommation de proximité. C'est par exemple le cas pour l'alimentation locale et durable : en soutenant les marchés, en labellisant les produits locaux ou en valorisant les artisans, les collectivités créent des synergies entre producteurs et habitants. La [ville de Saint-Maur](#) (Val-de-Marne) a ainsi créé le label "Fabriqué à Saint-Maur" dont bénéficient aujourd'hui 50 entreprises.

Autre approche de valorisation : communiquer sur les réussites.

Comme évoqué précédemment, le fait de se lancer dans des projets environnementaux peut être décourageant. Plusieurs solutions existent :

- l'échange entre pairs, un élément crucial pour maintenir la motivation,
- la valorisation de parcours qui montrent que les solutions sont accessibles : projet de solarisation, relocalisation, substitution d'intrants toxiques, etc.

Ainsi, l'agglomération de La Rochelle organise un événement, [Les Rencontres de l'économie solidaire et responsable](#), au cours duquel sont décernés des prix à des entreprises locales. Des tables rondes sont aussi organisées pour débattre des grands enjeux locaux.

Conclusion

Agir, fédérer, planifier : ces trois leviers complémentaires renvoient à des postures distinctes pour un édile local, de l' élu gestionnaire à l' élu stratège en passant par l' élu animateur. Surtout, elles sont des moyens diversifiés de répondre à la transformation des modèles économiques : répondre à des besoins concrets et de court terme, impulser et conforter des dynamiques collectives à moyen terme, et fixer le cap à long terme. Selon la maturité du territoire et du tissu économique, il peut être plus pragmatique de commencer par des leviers facilement actionnables, qui créent des effets pour l' entreprise et le territoire.

Aller plus loin : Les ressources existent et sont très complètes!

- **ADEME**, [Stratégie | Agir pour la transition écologique](#)
- **ADEME**, [Aider les entreprises locales à investir pour la transition](#)
- **ADEME**, [Mission transition écologique des entreprises](#)
- **Intercommunalités de France**, [Économie de proximité, les politiques intercommunales de soutien aux commerçants et artisans](#)
- **Interview de David Le Bras, de l'ADGCF** : « [La promesse selon laquelle le développement économique apporterait mécaniquement de la richesse pour tous est de plus en plus contestée](#) » : Millenaire 3, [L'attractivité en transitions : une économie à réinventer](#)
- **Réseau des collectivités territoriales pour une économie sociale et solidaire** : [Kit Municipales ESS 2026](#)
- **Portail La Clause Verte**
- **Ministère de l'économie**, [Guide pratique "L'achat public de solutions innovantes"](#)

1. A noter par ailleurs que les régions (en tant que cheffes de file) et les départements disposent également de compétences et de leviers pour appuyer l'action économique des entreprises. Retrouvez des exemples [ici](#) et [là](#).
[←](#)
2. Les mesures commande publique issues de la loi Climat et résilience et de la loi Industrie verte en matière d'achat durable :



Comment prendre en compte les enjeux environnementaux dans les politiques de développement économique ?

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/achatsdurables/Fiche_explicative_loi_climat.pdf



Ce contenu vous fait réagir ? Partagez-le.